

Année 1982

Yonne Républicaine 20 Janvier 1982

Le « futiau » s'est manifesté à Saint-Martin-des-Champs

Saint-Martin-des-Champs. – « Le futiau » ? Animal ? Objet bizarre ? Point du tout. C'est seulement le nom coloré que vient de prendre le Club des jeunes de Saint-Martin, un club tout neuf qui symbolise la jeunesse, l'enthousiasme et la nouveauté.

Dimanche après-midi, il se lançait dans le bain de l'animation en invitant la population du village à un après-midi récréatif ponctué de sketches, rires et confiseries de circonstance.

Positive, cette activité l'est à coup sûr en ce sens qu'elle permet à toutes les générations d'une petite communauté (la salle de la mairie était pleine) de se retrouver comme elles n'ont plus beaucoup l'occasion de le faire. Alors, que les jeunes de Saint-Martin continuent de s'amuser entre eux et pour le plaisir de leurs aînés ; c'est tout le village qui y gagnera. – J.L. G.



Yonne Républicaine 26 Avril 1982

Incendie à Saint-Martin-des-Champs

Saint-Martin-des-Champs. – Un bâtiment agricole servant d'entrepôt a été entièrement détruit par un incendie, samedi, en fin d'après-midi, à la ferme des « Duprés », sur la commune de Saint-Martin-des-Champs.

Le local, de conception classique avec mur de pierre et toit de tuiles, représentait une surface de 250 m². Il abritait une importante quantité de foin ainsi que du petit outillage de ferme.

La cause du sinistre n'a pas été exactement établie. Elle peut provenir d'un court-circuit puisque le bâtiment était relié au réseau électrique, tout comme d'une étincelle puisque le propriétaire, depuis un an, M. Maurice Tellier, travaillait au chalumeau à l'extérieur devant l'entrée principale.

Bien placé donc pour voir le feu qui prenait en haut, dans le tas de fourrage, M. Tellier n'a pu faire que de vains efforts pour stopper les flammes. Rapidement généralisées à tout le bâtiment et attisées par le vent du nord, celles-ci avaient consumé l'essentiel quand les sapeurs-pompiers et les gendarmes de Saint-Fargeau sont arrivés pourtant rapidement sur les lieux.



« Les Gomichons » fêtés au village de Saint-Martin-des-Champs

Saint-Martin-des-Champs. – Le comité des fêtes et le Club des jeunes de Saint-Martin avaient fait cause commune pour organiser la traditionnelle Fête des Gomichons et lui redonner un peu de sa vigueur.

Au bal disco du samedi soir, il n'y avait pas foule cependant, au grand dam de ses promoteurs, mais chacun était d'attaque le lendemain, autour des stands de la fête foraine « maison » : tir, chamboule-tout, balançoires ou encore les pâtisseries et les gaufres (elles étaient bonnes et bien sucrées). Il y avait également le concours de boules où l'on retrouvait le fine fleur des joueurs locaux et les voisins de Saint-Fargeau.

Et puis il y avait la seconde foire à la brocante, étalage de tout et de rien, entassement anodin où l'on découvre soudain l'objet recherché. Parcourue par un mouvement fluide de visiteurs en tenue estivale, juste à la dimension du village mais avec l'avantage d'être faite par, et pour, les gens du cru, la Fête des Gomichons, édition 1982, a vécu.



Yonne Républicaine 5 Juin 1982

Eric Droin à Saint-Martin-des-Champs

Saint-Martin-des-Champs. – Le club des jeunes était optimiste, samedi après-midi, pour le tour de chant qu'il avait mis sur pied en liaison avec la F.O.C.E.P.Y. Eric Droin, auteur-compositeur-interprète devait, en effet, apporter un « autre chose » dans l'animation du village et tout laissait augurer une bonne réussite de l'entreprise.

Hélas, le public, sans doute très sollicité en ce week-end de Pentecôte, n'est venu qu'en nombre très restreint et c'est après avoir attendu près d'une heure le spectateur récalcitrant que le chanteur est monté sur scène. Heureusement,



Eric Droin, accompagné par les guitares de Didier Robert et Pascal Daubisse, n'est pas un homme du show business ; il aime la chanson de cabaret et l'intimité des réunions de village.

Poète avant tout, sensible, un tantinet « Cabot », comme il l'a dit, il a défendu la cause des auteurs compositeurs et artistes de théâtre pendant une heure au micro. Toujours la poésie à fleur de lèvres pour exprimer ses idées, il a lancé un chaleureux merci au foyer des jeunes, pour le simple fait d'avoir été invité et il a reçu en retour un joli bouquet de fleurs d'une hôtesse martinnoise. Salut l'artiste...

Tout pour le feu d'artifice à Saint-Martin-des-Champs

Saint-Martin-des-Champs. – Certes, le fait n'est pas nouveau. Le feu d'artifice, les danseurs au bord de l'eau : on a déjà vu tout cela dans le passé, sur les berges de l'étang Lélou. Mais cette fois, les organisateurs ont voulu donner à l'événement une dimension supérieure qui a coûté un lourd investissement au petit Comité des fêtes de Saint-Martin.

A partir de 22 heures, samedi, c'est un grand feu d'artifice sonorisé, tiré par des spécialistes, qui illuminera le cadre superbe de la pièce d'eau, avec la complainte des trompes de chasse qui résonnera au fond de la forêt. Et avec le même billet d'entrée, il y aura un bal disco, sous rotonde, pour prolonger la nuit.

Un programme comme celui-ci, dans une grande ville, serait classique. Dans un village, c'est une entreprise d'envergure qui hypothèque les deniers limités. Quant au cadre de l'étang Lélou, aucune ville ne l'aura jamais.



Yonne Républicaine 6 Septembre 1982

A propos du second lotissement de Saint-Martin-des-Champs

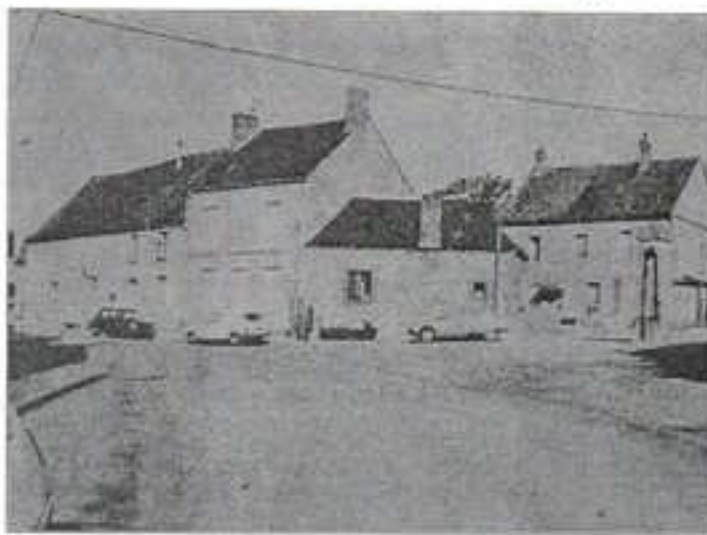
Saint-Martin-des-Champs. – La petite commune de Saint-Martin-des-Champs et son conseil municipal ont l'intention de ne pas laisser leur agglomération disparaître au long des jours et essaient de préparer le tissu nécessaire pour faire place à une population nouvelle ou à un complément de l'existante.

Pour ce faire, les conseillers municipaux ont décidé l'étude d'un deuxième lotissement et pour cela ils ont demandé l'aide de l'Office départemental d'H.L.M. à compétence étendue, susceptible de prêter son concours aux collectivités locales, soit pour la maîtrise d'œuvre, soit dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage, soit même à titre personnel. Mais il apparaît que le choix fait par la commune trouble un peu les habitants de cette petite localité.

Aussi, avons-nous demandé à l'Office départemental d'H.L.M. quelques éclaircissements sur cette affaire.

Question. – M. le maire de Saint-Martin-des-Champs vous a contacté en vue d'utiliser votre aide pour la réalisation d'un lotissement. Il semble que le terme « H.L.M. » fait que la population craint de voir s'édifier, à Saint-Martin-des-Champs, des bâtiments sur lesquels la critique est quelquefois très développée. Qu'en est-il exactement ?

Réponse. – M. le maire de Saint-Martin-des-Champs nous a, en effet, contacté en vue de l'étude d'un lotissement qui n'est que la suite de celui déjà réalisé. Mais il s'agit là uniquement de préparer le terrain nécessaire à des constructions très variées et réalisées aussi bien par des particuliers, par des promoteurs que par des sociétés de construction en accession à la propriété et en toute liberté, sauf peut-être celle d'un contrôle d'urbanisme permettant de ne pas troubler le paysage et l'environnement en construisant n'importe quoi et n'importe où.



Le centre de Saint-Martin-des-Champs, une architecture traditionnelle de Puisaye, que l'on veut respecter.

Question. – Il n'est donc pas envisagé de réalisations locatives comme a l'habitude de le faire l'office départemental d'H.L.M. ?

Réponse. – Il n'est pas toujours concevable pour le maire d'une commune de faire uniquement de l'accession à la propriété, ce qui a pour inconvénient, et beaucoup de magistrats municipaux le disent, d'amener dans la commune une population sédentaire et un vieillissement assez rapide de cette population, compte tenu du fait que les adolescents ne trouvent pas à se loger eux-mêmes lorsqu'il désirent créer leur propre foyer.

Bien sûr, pour une commune de l'importance de Saint-Martin, la demande en logements locatifs est faible, et d'un commun accord avec M. le Maire, nous avons décidé de n'y réaliser que deux pavillons qui, pour le promeneur, ne pourront pas être différenciés de l'ensemble des autres habitations susceptibles de se construire dans le même secteur.

Les pavillons locatifs, maintenant, sont semblables aux pavillons en accession à la propriété, à quelques exceptions de prestations près, qui sont la personnalisation de l'accédant.

Question. – Mais à qui pensez-vous attribuer ces pavillons ?

Réponse. – Ces pavillons seront attribués par une commission de l'Office départemental d'H.L.M. qui recueillera d'abord l'avis du maire.

Ils seront destinés à des gens qui n'auront pas l'intention de séjourner très longtemps à Saint-Martin-des-Champs, qui y seront appelés d'une manière passagère. Ces pavillons pourront également être destinés à des fonctionnaires communaux ou à toute autre personne qui voudra se loger sur cette commune, mais qui n'aura pas la possibilité d'y faire construire sa résidence.

Question. – Ce lotissement est-il important ?

Réponse. – Oui. Pour une commune comme Saint-Martin-des-Champs, il apparaît très important puisque l'étude est envisagée sur une certaine superficie de terrain. Pourquoi ? Et bien tout simplement parce que notre intention et celle de la municipalité sont d'assurer à la commune un assainissement valable par la mise en place d'une sorte de station d'épuration appelée aujourd'hui lagunage, et bien entendu, pour la réalisation de ces travaux, il faut savoir dès maintenant dans quelles conditions les terrains pourront être utilisés dans un avenir plus ou moins lointain.

Quant au lotissement proprement dit, celui-ci ne sera réalisé que par petites tranches comptant 10 à 15 pavillons au grand maximum, mais l'amorce des voiries sera faite de telle sorte qu'elles ne constitueront pas un travail inutile, mais qu'elles seront basées sur une étude générale réservant pour l'avenir des possibilités d'extension.

Question. – Il ne s'agit donc pas d'un ensemble genre « Modélec » comme ceux que vous avez faits, il y a quelques années, à Treigny, Saint-Sauveur, Saint-Fargeau ou dans un certain nombre de commune du département ?

Réponse. – Non. Les conceptions actuelles ont bien évolué ; la demande en locatifs a bien diminué, et nous passons maintenant aux villages d'autrefois qui connaissaient aussi bien, et côte à côte, des logements en accession appartenant à des propriétaires occupants, que des logements en locatif réalisés par des propriétaires désirant les mettre à la disposition de locataires éventuels.

Yonne Républicaine 29 Octobre 1982

Assemblée du club du troisième âge de Saint-Martin-des-Champs

Saint-Martin-des-Champs. – Le Club du troisième âge de Saint-Martin a tenu, lundi, son assemblée générale annuelle, sous la présidence de M. Marcel Fiez. Assemblée routinière, la réunion a toutefois permis de confirmer la bonne santé de l'association.

Forte de 75 adhérents, elle se réunit tous les quinze jours dans le local de la mairie et devient ainsi lieu de rencontre et de divertissement. Grâce à une subvention de la municipalité et à diverses activités



(tombola en avril, repas de mi-carême), elle organise également gratuitement diverses festivités de plus grande envergure.

Le bilan financier étant tout à fait sain, de même d'ailleurs que la gestion, l'assemblée a réélu le tiers sortant du conseil d'administration et le bureau restera le même, à savoir : président, Marcel Fiez ; vice-président, Roger Foutrier ; secrétaire, Mme Guiblain ; trésorier, Jean Guillemenot. C'est sous cette forme qui a trouvé son équilibre que les anciens de Saint-Martin se préparent à passer les fêtes de fin d'année.

Yonne Républicaine 29 Novembre 1982

Relance du cinéma rural à Saint-Martin-des-Champs et Saint-Privé

Saint-Martin-des-Champs. – On a inauguré vendredi soir, à Saint-Martin-des-Champs, un événement qui, pour paraître anodin, n'en est pas moins un vecteur important de l'animation campagnarde. Nous voulons parler du circuit de cinéma rural dont Saint-Martin avait déjà fait l'expérience l'an passé et reprend la formule cette année avec le Foyer des jeunes de Saint-Privé.

Comme l'a expliqué M. Taillandier, qui représentait la F.O.C.E.P.Y. à cette soirée inaugurale, le principe est à la fois simple et attrayant. L'établissement public régional a accepté de subventionner en grande partie un matériel cinématographique de très bonne qualité que la fédération icaunaise met gratuitement à la disposition des associations locales.

Sous la conduite de M. Amini, la F.O.C.E.P.Y. se charge également de la formation – rapide – de projectionnistes locaux et, ainsi, le circuit devient autonome, programmant ses films et les projetant à sa convenance.

Par ce biais, les responsables de la fédération ont le désir de contribuer à prendre le contre-pied de l'isolement social du rural moderne. L'évolution socio-économique de la campagne a, en effet, coupé les voies traditionnelles de la communication et toutes les occasions de rencontre et de dialogue sont donc bonnes.

Avant la projection du « Journal d'Anne Franck », film programmé vendredi (samedi, à Saint-Privé), D. Tarvernier, le président du « Futiau », club des jeunes Martinois, a remercié les représentants de la F.O.C.E.P.Y. pour leur aide précieuse, ainsi que MM. Bordier, conseiller général, Letellier, maire de Saint-Privé, et Foutrier, adjoint au maire de Saint-Martin, pour leur présence, symbole de soutien à leur initiative.

Maintenant, le cinéma est à Saint-Martin et Saint-Privé. A la population d'en profiter.



M. Taillandier pendant sa présentation de la formule « cinéma rural ».

Yonne Républicaine 30 Décembre 1982

A Saint-Martin-des-Champs, ce sont les membres du « Futiau » qui ont invité le Père Noël.

